

(fenêtrés sur .Nièvre)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 18/01/2013

EDITO

Christophe Bolle

Le changement, c'est l'action !

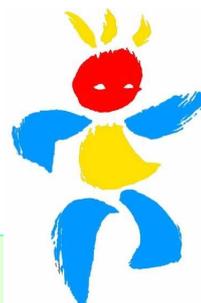
Le 23 janvier, le SNUipp-FSU a appelé les enseignants à participer à une **journée nationale d'interpellation du ministre et de ses représentants**. Il s'agit d'être enfin entendu sur les changements nécessaires dans nos **conditions de travail** pour faire réussir les élèves : baisse des effectifs, réduction du temps de service et temps supplémentaire pour travailler en équipe, programmes et évaluations adaptés, RASED réhabilités et reconstitués à hauteur des besoins, direction d'école, formation continue, fin des injonctions et relation de confiance avec l'institution,... Il s'agit aussi de réaffirmer qu'une **réforme des rythmes scolaires** ne peut se faire sans, ni contre les enseignants. Ce qui implique la réécriture totale du décret des rythmes. Il s'agit enfin de protester contre la **carte scolaire**, et la perte de cinq postes dans la Nièvre, qui ne permettra pas de réparer les effets désastreux de la politique précédente et encore moins de transformer l'école.

Le 31 janvier, le SNUipp-FSU, appelle les enseignants à participer massivement à la **journée de grève et de manifestations** dans le cadre de la journée d'action de toute la fonction publique à l'appel de la FSU, la CGT et Solidaires, **pour l'emploi, les salaires et le pouvoir d'achat**. Ils exigeront notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice, l'abrogation du jour de carence et l'amélioration du fonctionnement de la Fonction publique et des services publics. Ce sera aussi l'occasion de porter nos revendications concernant les conditions de travail.

Un bilan de ces journées d'action devra être dressé. Dès à présent, le SNUipp-FSU estime que **des perspectives d'action dans l'éducation** doivent être envisagées au retour des vacances d'hiver...



BULLETIN SPÉCIAL ACTION



Pour un syndicalisme combatif!

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

FSU

N°192
Janvier 2013

<http://58.snuipp.fr>

Tél. : 03 86 36 94 46
Courriel : snu58@snuipp.fr

Sommaire : P.2 : actu : 23 janvier et 31 janvier, carte scolaire P.3 : action : tract actions du 23 janvier et grève du 31 janvier P.4 : adhésion

BRÈVES

Le nombre du mois :

5

Comme le nombre de postes dont l'académie de Dijon bénéficie dans le premier degré, ... Mais aussi comme le nombre de postes que la Nièvre devra « rendre » à la rentrée 2013... Mais aussi comme le nombre de voix « pour », sur 60 votants, dont a « bénéficié » au GSE le projet de décret sur les rythmes scolaires... Un triomphe !

La phrase du mois :

« Les enseignants doivent 24 heures devant des élèves, en classe, plus trois heures pour se former, se réunir et faire de l'aide individualisée... Soit 27 heures multipliées par trente-six semaines. La réforme n'augmente pas leur temps de travail. Et, dans le moment difficile que nous vivons, il serait compliqué d'augmenter les traitements. Par contre, nous améliorons les conditions de travail... »

Vincent Peillon, le 9 janvier, dans « Quest-France ».

Il améliore nos conditions de travail, dit-il...

25 janvier : groupe de travail permutations

Un groupe de travail départemental se réunit à l'inspection académique le vendredi 25 janvier pour contrôler les 88 candidatures, vérifier les vœux et les barèmes et examiner les demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap.

15 février : groupe de travail

« règles du mouvement »

Comme chaque année, un groupe de travail se réunira le 15 février pour étudier les règles du mouvement départemental 2013. L'occasion de porter une nouvelle fois notre exigence de voir les vœux géographique disparaître et le retour d'un véritable second mouvement avec saisie des vœux.

Direction : le SNUipp 58 reçu en audience

La « commission directeurs » du SNUipp 58 a été reçue en audience par le Directeur Académique, l'IEA adjoint et la Secrétaire Générale, le 10 janvier. L'occasion de rappeler nos revendications. Plus de détails sur notre site : <http://58.snuipp.fr/spip.php?article744>

23 JANVIER ET 31 JANVIER : LE CHANGEMENT C'EST L'ACTION !

Effectifs, aide aux élèves en difficulté, remplacement, formation initiale et continue mais aussi injonctions et contrôles tatillons, ces dernières années, nos conditions de travail et d'exercice de notre métier se sont fortement dégradées.

En décidant de mener une réforme des rythmes scolaires sans tenir compte des remarques et propositions des organisations syndicales, le ministre n'a apporté aucune réponse aux attentes des enseignants des écoles. De plus, le décret ministériel sur l'aménagement du temps scolaire est inacceptable. Il n'apporte aucune garantie d'un temps périscolaire gratuit et de qualité pour tous les élèves. Il rend obligatoire la semaine de 4,5 jours, et laisse entière la possibilité de voir des mercredis après-midi occupés par des réunions. Ce décret permet qu'une organisation scolaire soit décidée sans par les conseils d'école, et même contre, l'avis des enseignants. Enfin, ce texte remplace l'aide personnalisée par des « activités pédagogiques complémentaires » hors temps de classe.

Le 23 janvier, partout en France, le SNUipp-FSU a appelé les enseignants à participer à une journée nationale d'interpellation du ministre et de ses représentants. Il s'agit bien de porter l'exigence d'être enfin entendus sur les changements nécessaires dans nos conditions de travail pour faire réussir les élèves : baisse des effectifs, réduction du temps de travail et temps supplémentaire pour travailler en

équipe, programmes adaptés, Rased réhabilités, vrais temps de formation continue, fin des injonctions et relation de confiance avec l'institution, ...

Il s'agit aussi de réaffirmer qu'une réforme des rythmes scolaires ne peut se faire sans, voire contre, les enseignants. Plus généralement, la refondation de l'école pour être durable, efficace et permettre ainsi la réussite des élèves doit s'appuyer sur l'avis et l'engagement des enseignants.

Mais au-delà, la question urgente de notre pouvoir d'achat doit être traitée. Le SNUipp-FSU a lancé une pétition en faveur d'une amélioration des rémunérations des enseignants.

Le 31 janvier, le SNUipp-FSU, appelle les enseignants à participer massivement à la journée de grève et de manifestations dans le cadre de la journée d'action de toute la fonction publique à l'appel de la FSU, la CGT et Solidaires pour l'emploi, les salaires et le pouvoir d'achat en exigeant notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice, l'abrogation du jour de carence et l'amélioration du fonctionnement de la Fonction publique et des services publics.

Autant d'exigences que nous défendrons ensemble le 31 janvier pour peser sur les négociations à venir et en particulier sur la réunion du 7 février prévue avec le Ministre de la fonction publique concernant les rémunérations.



« QUAND, QUI, QUOI ET OÙ » DANS LA NIÈVRE ?

Le mercredi 23 janvier, le SNUipp-FSU, le SE-UNSA, la CGT éducation et le SGEN-CFDT ont appelé à un **rassemblement à Nevers devant la direction académique, à 11 heures**, pour défendre les conditions de travail, pour demander que le texte sur les rythmes soit revu en profondeur, avec les enseignants, pour une compensation financière et pour exiger des moyens pour transformer l'école.

Le jeudi 31 janvier, dans le cadre de la journée d'action de toute la fonction publique, la FSU, la CGT et Solidaires appellent à **manifeste à 16h30 à Nevers, devant la Préfecture**, pour l'emploi, les salaires et le pouvoir d'achat.

CARTE SCOLAIRE : QUELLE LIGNE DIRECTRICE ?



Entre le CTSD du 18 janvier et le CDEN qui devrait se tenir le 4 février, on peut dire que la carte scolaire 2013 du premier degré sera construite rapidement dans la Nièvre tant le calendrier est resserré. Elle sera rapide car le nombre de mesures sera limité. Elle sera rapide car les critères sont simples... Mais où est la ligne directrice ? Quelle politique éducative se dessine à travers ces propositions ?

Une seule proposition d'ouverture, alors que de nombreuses écoles sont en tension du point de vue des effectifs, huit propositions de fermeture, surtout dans des « grosses » écoles, plus faciles à « toucher » d'un point de vue mathématique, rien pour l'école maternelle, un « plus de maîtres que de classes » qui se réduit le plus souvent à des transformations et non des créations de postes, dont des secteurs géographiques entiers du département sont exclus alors que la difficulté y est bien présente, on se demande bien quels critères ont prévalu dans le département cette année pour la carte scolaire. En tout cas, avec cinq nouveaux postes à rendre à la rentrée 2013, qui s'ajoutent aux nombreuses suppressions des dernières années, dans la Nièvre, la priorité au primaire, ce n'est visiblement pas pour maintenant !

ACTIONS
23 janvier et 31 janvier



SNUipp-FSU

DANS L'ACTION :

du changement pour la réussite des élèves !

Conditions de travail

Effectifs, aide aux élèves en difficulté, remplacement, formation initiale et continue mais aussi injonctions et contrôles tatillons, ces dernières années, nos conditions de travail et d'exercice de notre métier se sont fortement dégradées.

Il faut changer de cap pour mieux faire réussir tous les élèves ! L'école souffre encore des politiques menées ces dernières années et ne peut en rester là.

Pour changer l'école, agissons !

Rythmes : le compte n'y est pas !

Mal préparée, la réforme crée troubles et inquiétudes, tant elle est loin de répondre aux attentes des enseignants des écoles qui dénoncent pourtant depuis 2008 l'organisation de la semaine à la mode Darcos. Opposés à tout statu quo, ils espéraient une amélioration des conditions dans lesquelles les enfants apprennent et dans lesquelles ils travaillent. Mais ils n'ont pas été entendus !

De plus, le décret ministériel sur l'aménagement du temps scolaire qui rend obligatoire la semaine de 4,5 jours, permet qu'une organisation scolaire soit décidée par la mairie et donc sans, voire contre, l'avis des enseignants. Pour le SNUipp-FSU la consultation des conseils d'école doit être incontournable ! Aucune garantie n'est apportée quant à la qualité des temps périscolaires et chacun s'interroge sur la capacité de certaines communes à mettre en place des temps éducatifs gratuits et intéressants. Enfin, alors qu'aujourd'hui chacun reconnaît que la complexité du métier oblige à plus de travail en équipe et à des évolutions importantes pour mieux prendre en charge les élèves, la définition des obligations de service ne bouge qu'à la marge, avec une petite demi-heure de concertation hebdomadaire supplémentaire par semaine. Le SNUipp-FSU demandait 3 heures par semaine !

A l'heure où vont s'ouvrir les discussions pour la carte scolaire de l'an prochain, il apparaît que le bol d'air des 3006 postes d'enseignants supplémentaires sera loin de couvrir les besoins tant les réductions précédentes ont mis l'école à mal. Certaines académies restent malmenées. Les classes surchargées, le manque de remplaçants, l'absence de Rased... ça suffit !

Les salaires, enfin...

Car il ne suffit pas que le ministre reconnaisse qu'il « *serait digne de mieux payer les enseignants* » : il doit au plus vite ouvrir des discussions pour repenser les carrières des enseignants des écoles qui sont victimes d'un décalage salarial important. Dégel du point d'indice, retrait du jour de carence, reconnaissance de la perte du pouvoir d'achat : il est temps !

MERCREDI 23 JANVIER

ACTIONS

Partout en France, le SNUipp-FSU appelle les enseignants à participer à une journée nationale d'interpellation du ministre et de ses représentants :

refonder l'école pour permettre la réussite des élèves, cela impose d'entendre les acteurs de l'école au quotidien, les enseignants !

JEUDI 31 JANVIER - GRÈVE

Le SNUipp-FSU, appelle les enseignants à participer massivement à la journée de grève et de manifestations dans le cadre de la journée d'action de toute la fonction publique à l'appel de la FSU, la CGT et Solidaires pour l'emploi, les salaires et le pouvoir d'achat en exigeant notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice, l'abrogation du jour de carence et l'amélioration du fonctionnement de la Fonction publique et des services publics.

Autant d'exigences que nous défendrons ensemble le 31 janvier pour peser sur les négociations à venir et en particulier sur la réunion du 7 février prévue avec la Ministre de la fonction publique concernant les rémunérations.

Je me syndique au SNUipp 2012/2013

OSONS ! Après les élections professionnelles 2011 et le succès du SNUipp-FSU 58 (plus de 50% des voix), nous devons encore et toujours mener bataille. Le SNUipp-FSU ne perçoit aucune subvention. Il ne vit que parce que des collègues ont décidé de contribuer à son existence en se syndiquant. Alors, (re)syndiquez-vous, proposez la syndicalisation à vous collègues. Et n'oubliez pas non plus que 66% du montant de votre cotisation est déductible des impôts.

Je me syndique au SNUipp Nièvre afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation et au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications. Je demande au SNUipp Nièvre de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il peut avoir accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Nièvre.

Date :

Signature :

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

.....

.....

Téléphone :

Courriel :

Poste occupé :

.....

Montant de la cotisation en fonction de votre échelon (entourez votre situation)

Pour les temps partiels : cotisation multipliée par 0,5 ou 0,75
le montant indiqué en italique est pour information

Echelon	4	5	6	7	8	9	10	11
PE	125	131	135	143	154	164	177	191
(avec la déduction d'impôt)	<i>41,66</i>	<i>43,79</i>	<i>45,05</i>	<i>47,19</i>	<i>50,82</i>	<i>54,12</i>	<i>58,41</i>	<i>63,03</i>
PE Hors-classe	186	201	215	227				
(avec la déduction d'impôt)	<i>61,38</i>	<i>66,33</i>	<i>70,95</i>	<i>74,91</i>				
Instit				115	122	128	136	149
(avec la déduction d'impôt)				<i>37,95</i>	<i>40,26</i>	<i>42,24</i>	<i>44,88</i>	<i>49,17</i>

Disponibilité	80
Congé parental	80
Assistant d'éducation, AVS, EVS	15
Retraités	95

Etudiant	35
Stagiaire	80
Titulaire 1ère année	90
Titulaire 2ème année	100

COMMENT SE SYNDIQUER ?

- ⇒ Par chèque(s) : Joindre au bulletin complété 1 à 3 chèques datés du jour. Ils seront débités à partir du mois où vous les envoyez et un par mois suivant.
- ⇒ Renvoyer à SNUipp 58, Bourse du Travail, 2 bis bd Pierre de Coubertin, 58000 NEVERS

